

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 06 mars 2006

N° 2006-25

Nombre de délégués en exercice :	20	L'an deux mil six, le 06 mars 2006 à dix-sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	24 février 2006	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, DE MARSAC, EMPOCIELLO, MOUNIE, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROUCOLLE, ROGER.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron), MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compte Administratif 2005.

S'agissant du vote du Compte Administratif, M. CAMBON se retire de la séance après avoir demandé à M. Hervé ANDRIEU, Vice-Président, de le suppléer.

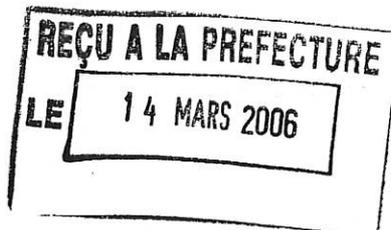
M. ANDRIEU précise que le Compte Administratif 2005 est strictement en concordance avec le Compte de Gestion établi par M. le Payeur Départemental.

I – La section de fonctionnement

A. Opérations réelles de l'exercice

a) Dépenses

Le montant des dépenses réelles de l'exercice 2005 s'élève à 3 194 861.81 € correspondant aux principaux postes suivants :



- **2 553 516.13 €** de prestations de services constituées des prestations de traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective.
- **426 321.27 €** de dépenses de personnel comprenant le personnel de la structure (3), les conducteurs recrutés en janvier 2005 (4) et le remboursement des collectivités pour la mise à disposition d'agents pour le fonctionnement des quais (année 2005 et année 2004 pour partie).
- **169 600.54 €** pour l'ensemble des autres dépenses dont :
 - **130 174.65 €** pour les transports :
 - * 108 342.41 € de carburant
 - * 7 714.74 € d'entretien et réparation
 - * 10 088.44 € d'assurance
 - * 4 029.06 € pour les autres dépenses (Télécommunication, vêtement de travail, petites fournitures ...)
 - **29 154.60 €** pour le fonctionnement des quais de transfert (carburant, réparation ...)
 - **10 271.29 €** pour le fonctionnement de la structure (assurance responsabilité civile, fournitures administratives, PTT télécommunication, maintenance informatique...)
- **45 423.87 €** d'intérêts d'emprunts dont :
 - * 9 016 € pour la première annuité du matériel de transport
 - * 36 407.87€ pour l'emprunt globalisé concernant l'aménagement des quais provisoires et définitifs.

b) *Les recettes*

Le montant des recettes réelles de l'exercice s'élève à **3 416 027.46 €** dont :

- **3 252 891 €** de contributions des collectivités membres sur la base des critères reconduits depuis 2003.
- **100 000 €** de participation du Conseil Général au titre de sa contribution aux charges de structure.
- **62 756.46 €** représentant le produit de la reprise des Journeaux-Revues-Magazines qui sera déduit des contributions des collectivités pour 2006.
- **380 €** de remboursement de sinistre (matériel).

B. Autres opérations

En marge des opérations réelles, la section de fonctionnement comporte également :

- **54 544.26 €** de dépenses d'ordre (recettes d'ordre en investissement) représentant les dotations aux amortissements,
- **417 237.81 €** d'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2004.

II – La section d'Investissement

A. Opérations réelles de l'exercice

a) *Dépenses*

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à **1 629 225.11 €** comprenant :

- **846 486 €** d'acquisition de matériel :
 - * 804 594.12 € pour le matériel de transport (4 camions, 4 remorques, 40 conteneurs),
 - * 37 261.38 € pour l'acquisition de 4 bâtiments modulaires compte tenu de la démolition des locaux associés aux anciens incinérateurs (2 à Auvillar, 2 à Nègrepelisse, celui de Caylus ayant été acquis fin 2004),
 - * 4 630.50 € de complément d'équipement,
- **567 779.14 €** pour les premiers acomptes des marchés d'aménagement des quais (Beaumont, Caylus, Nègrepelisse, Auvillar),



- **214 959.97 €** de remboursement de la part « capital » des annuités d'emprunts :
 - * 116 600 € pour l'emprunt globalisé d'aménagement des quais,
 - * 98 359.97 € pour la 1^{ère} annuité de l'emprunt réalisé pour les acquisitions du matériel de transport.

b) *Recettes*

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à **869 079.98 €** comprenant :

- **800 000 €** d'emprunt pour le financement du matériel de transport,
- **53 335.98 €** de FCTVA sur les dépenses d'investissement du CA 2003,
- **15 744 €** de subvention en annuités du Conseil Général représentant la 2^{ème} annuité de la part d'emprunt globalisé correspondant au financement des quais provisoires.

B. Autres Opérations

En marge des opérations réelles, la section d'investissement comprend également les opérations suivantes :

- **2 370 000 €** en dépenses et recettes d'ordre correspondant à la gestion de l'emprunt globalisé réalisé sous la forme d'un Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR). Il s'agit de remboursements temporaires qui permettent de minimiser les intérêts financiers,
- **36 473.68 €** en dépenses et recettes d'ordre correspondant à des opérations à caractère strictement comptable (réimputations de frais d'études et de frais d'annonce et d'insertion),
- **54 544.26 €** de recettes d'ordre provenant de la section de fonctionnement (dotations aux amortissements),
- **2 198 194.22 €** de résultat reporté de 2004,
- **176 976.38 €** d'excédents de fonctionnement 2004 affecté au financement des opérations d'investissement (compte 1068).

Le Compte Administratif comprend par ailleurs les « restes à réaliser » qui s'élèvent à :

- **3 352 465.59 €** en dépenses pour l'aménagement des quais, et la réhabilitation des sites de Réalville et Auvillar, ... ,
- **1 291 699 €** en recettes pour les mêmes opérations.

Les différents mouvements comptables ainsi présentés (opérations de l'exercice, résultats reportés ...) sont retracés dans le tableau synthétique figurant en annexe.

*
**



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2005, lesquels sont en parfaite concordance.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **14 MARS 2006**

ET DE SA PUBLICATION LE **14 MARS 2006**

Montauban, le **15 MARS 2006**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON